



DANSE / SESSION DE JUIN 2020 - NANTES

photo

DIPLOME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

Dossier de candidature aux épreuves – Candidat Libre

(en fonction des places disponibles et de l'ordre d'arrivée des dossiers – cachet de la poste faisant foi)

inscription sur dossier et entretien

Option : Contemporain Jazz

Madame Monsieur

Nom :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Pseudonyme* :

Date de naissance : Lieu de naissance (code postal /ville) :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :

Personne à prévenir en cas d'urgence (prénom, nom, téléphone) * :

.....

Date d'obtention de l'E.A.T. :

Option de l'E.A.T. obtenu :

Je souhaite me présenter aux épreuves (cocher la case correspondante) :

Unité de valeur théorique : Juin 2020

Formation musicale

Histoire de la danse

Unité de valeur pédagogique : Juin 2020

Option danse contemporaine

Option danse jazz

L'obtention des trois UVs théoriques est obligatoire pour se présenter à l'épreuve pédagogique (livret de formation faisant foi)

Formation générale - Etudes universitaires

Possédez-vous un Baccalauréat ? oui non

Si oui lequel ? Date de l'année d'obtention :

Si non, quel est votre niveau d'études générales ?

Études universitaires, à préciser :

FORMATION CHOREGRAPHIQUE EN LIEN AVEC LES EPREUVES SOUHAITEES		
Établissements fréquentés	Périodes	Diplômes obtenus

Activités professionnelles salariées diverses exercées en lien avec les épreuves souhaitées

PRINCIPAUX EMPLOIS (DONT EMPLOI CHOREGRAPHIQUE)		
Poste	Employeur	Périodes

Possédez-vous une dispense pour l'enseignement de la danse ? Oui Non

Si oui dans quelle(s) option(s) ?

Etes-vous ? Salarié(e) étudiant(e) demandeur d'emploi

Autre à préciser :

Pouvez-vous nous indiquer si vous avez connu l'existence du Pont Supérieur par :
(plusieurs choix possibles) :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> un professeur | <input type="checkbox"/> une institution (CRR, DRAC) | <input type="checkbox"/> une annonce dans la presse |
| <input type="checkbox"/> un collègue | <input type="checkbox"/> un chorégraphe | <input type="checkbox"/> le site internet |
| <input type="checkbox"/> la page Facebook | <input type="checkbox"/> autres, précisez | |

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

- **Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce dossier.**

Fait à :

Le :

Signature :

Les dossiers sont sélectionnés par ordre d'arrivée en fonction des places disponibles
Le dossier complet est à renvoyer avant le 31 mai 2020 (cachet de la poste faisant foi) :

Le Pont Supérieur
Fanny SICARD
Département Danse – assistante administrative
4 bis rue Gaëtan Rondeau
44200 NANTES

Renseignements pédagogiques : Edwige AUDON : 02 40 89 90 52 eaudon@lepontsuperieur.eu
Renseignements administratifs : Fanny SICARD 02 40 89 94 71 fsicard@lepontsuperieur.eu

Veillez nous contacter directement afin de connaître les dates d'examen

> Une convocation vous sera envoyée dans le mois précédent l'examen

Pièces à joindre au dossier

- ✦ Une photocopie de l'intégralité de votre livret de formation délivré par la DRAC/Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de votre lieu de résidence.
A noter : l'original est obligatoire le jour de l'épreuve.
- ✦ Deux photos d'identité récentes (merci d'inscrire votre nom et votre prénom au dos des deux photos, une à coller et une à joindre avec le dossier)
- ✦ Deux timbres au tarif « lettre en vigueur »
- ✦ Un chèque à l'ordre du Trésor Public :
 - D'un montant de 60 € par Unité de valeur théorique
 - D'un montant de 120 € par Unité de valeur pédagogique
- ✦ Un chèque de caution de 80 € à l'ordre du Trésor Public restitué à l'issue des épreuves

Merci d'inscrire votre nom et votre prénom au dos des chèques.

- ✦ Un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la danse intensive datant de moins de trois mois pour le passage de l'épreuve pédagogique uniquement.

En cas de désistement, le candidat devra prévenir le Pont Supérieur par courrier, dix jours avant le premier jour de l'ouverture officielle des épreuves (cachet de la poste faisant foi). Dans le cas contraire, le chèque de caution de 80 € sera aussi encaissé.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU HORS DÉLAI NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Les champs notés * sont facultatifs.